

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE TRÈS-SAINT-RÉDEMPTEUR**

**Procès-verbal de la séance extraordinaire** du conseil de la municipalité de Très-Saint-Rédempteur, tenue au lieu et à l'heure ordinaire des séances du conseil le **30 juillet 2018 à 20h00**, sous la présidence de madame Julie Lemieux, mairesse.

Lors de cette séance étaient présents(es):

- Steven Strong-Gallant
- le conseiller Réjean Sauvé
- la conseillère Aline Nault
- le conseiller Alexandre Zalac

Était absente :

- La conseillère Isabelle Paré
- le conseiller Willy Mouzon

tous formant quorum sous la présidence de Madame Julie Lemieux, mairesse.

Mme Diane Heroux directrice générale et secrétaire-trésorière, par intérim est présente et agit comme secrétaire d'assemblée.

L'AVIS DE CONVOCATION a été transmis tel que prescrit par la Loi à tous les membres du conseil municipal de la Municipalité de Très-Saint-Rédempteur.

---

**131-07-18**

**Ouverture de la séance**

Madame la mairesse Julie Lemieux constate qu'il y a quorum et ouvre la séance à 20h01.

**132-07-18**

**Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré		
Conseillère siège #3	Réjean Sauvé	X	
Conseillère siège #4	Aline Nault	X	
Conseiller siège #5	Alexandre Zalac	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon		

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

**133-07-18**

**Octroi d'un contrat de service pour un inspecteur municipal**

CONSIDÉRANT la résolution numéro 129-07-18;

CONSIDÉRANT le départ de l'inspecteur municipal Monsieur Sébastien Nadeau;

CONSIDÉRANT QUE trois offres de services ont été reçues mais que seulement deux offres répondaient aux besoins de la Municipalité soit :

<b>Firmes</b>	<b>Coût total par jour</b>
Infra Planification Urbaine	409.50\$
L'Atelier Urbain	439.00\$

IL EST RÉSOLU,

QUE le Conseil octroi à la firme Infra Planification Urbaine le contrat de service d'inspection municipale en urbanisme au coût total de 409,50\$ par jour de travail.

QUE le Conseil désigne la firme Infra Planification Urbaine et ses mandataires, comme officiers chargés d'appliquer en tout ou en partie les règlements municipaux et les règlements harmonisés, soit effectuer les visites, délivrer les permis et émettre les amendes prévus dans chacun des règlements.

QUE la présente résolution s'applique à tous les règlements suivants

Règlements du plan d'urbanisme de la Municipalité - Règlements 151, 153, 154, 155, 156, 157, 158, 159.

Règlement relatif aux dérogations mineures.

Règlement sur les systèmes d'alarme.

Règlement sur les ventes de garage et ventes temporaires.

Règlement relatif au stationnement

Règlement relatif à la circulation

Règlement concernant la garde et le contrôle des chiens.

Règlement concernant la garde de poules et l'interdiction d'élevage de volailles en zone résidentielles.

Règlement sur les nuisances

Règlement concernant la sécurité, la paix et l'ordre.

Règlement relatif aux colporteurs et aux commerçants itinérants.

QUE Madame Julie Lemieux, mairesse et Madame Diane Héroux directrice générale par intérim soient autorisées à signer le contrat pour et au nom de la Municipalité.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré		
Conseillère siège #3	Réjean Sauvé	X	
Conseillère siège #4	Aline Nault	X	
Conseiller siège #5	Alexandre Zalac	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon		

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

**134-07-18**

**Demande de permis d'une nouvelle construction résidentielle pour le 142, Promenade du Cerf (PIIA)**

ATTENDU la présentation au comité consultatif d'urbanisme (CCU), d'une demande de permis d'une nouvelle construction résidentielle pour le 142, Promenade du Cerf;

CONSIDÉRANT QUE les documents déposés pour la demande sont conformes au règlement 158 portant sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

CONSIDÉRANT QUE la demande est pour permettre la construction d'une nouvelle résidence sur le lot 3 802 458, correspondant au 142, Promenade du Cerf;

CONSIDÉRANT QUE la construction sera effectuée selon les dispositions des règlements no 155, 156 et 157;

EN CONSÉQUENCE,  
IL EST RÉSOLU,

QUE suite à la recommandation du comité consultatif d'urbanisme (CCU), le Conseil approuve la demande pour permettre une nouvelle construction résidentielle au 142, Promenade du Cerf, le tout conformément aux documents déposés.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré		
Conseillère siège #3	Réjean Sauvé	X	
Conseillère siège #4	Aline Nault	X	
Conseiller siège #5	Alexandre Zalac	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon		

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

**135-07-18**

**Achat d'un climatiseur pour le bureau de la directrice générale**

CONSIDÉRANT QUE le climatiseur du bureau de la directrice générale ne fonctionnait plus;

Il est proposé d'entériner l'achat d'un nouveau climatiseur au coût de 299\$, taxes en sus.

QUE cette dépense soit imputée au compte 02-130-00-672

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré		
Conseillère siège #3	Réjean Sauvé	X	
Conseillère siège #4	Aline Nault	X	
Conseiller siège #5	Alexandre Zalac	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon		

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

**Octroi d'un contrat à « Tourne-le-Sol », pour la coupe de gazon pour l'église, le parc et l'hôtel de ville**

Sujet retiré.

**136-07-18**

**Utilisation des locaux et des installations municipales pour la « Fête des Voisins »**

CONSIDÉRANT la tenue de la « Fête des voisins » prévue le dimanche 12 août 2018;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 128-07-18;

Il est proposé,

QUE LE Conseil autorise, à titre contribution, la « Fondation Les Amis du Patrimoine » à utiliser, gratuitement, le terrain, les équipements et les locaux de l'Hotel de ville pour la tenue de la « Fête des voisins » qui est prévue pour le 12 août 2018 ou le 19 août en cas de pluie.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré		
Conseillère siège #3	Réjean Sauvé	X	
Conseillère siège #4	Aline Nault	X	
Conseiller siège #5	Alexandre Zalac	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon		

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

**Période de question**

Aucune assistance

**137-07-18**

**Levée de l'assemblée**

Il est proposé de lever la séance à 20h08.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré		
Conseillère siège #3	Réjean Sauvé	X	
Conseillère siège #4	Aline Nault	X	
Conseiller siège #5	Alexandre Zalac	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon		

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

Les points à l'ordre du jour étant épuisés la séance est levée à 20h08.

---

Julie Lemieux, mairesse

---

Diane Héroux  
Directrice générale et  
Secrétaire-trésorière, par intérim